

Les points forts

Il vous permet d'analyser vos compétences professionnelles et personnelles, vos aptitudes et vos motivations en appui d'un projet d'évolution professionnelle et, le cas échéant, de formation.

Public visé

Tout public : salariés, TNS, demandeurs d'emploi, intermittents, sans limite d'âge. Un entretien préalable précède la prestation. Aucune connaissance n'est requise.

Accessibilité



Formation accessible aux personnes à mobilité réduite.
Vous êtes en situation de handicap et vous souhaitez faire un bilan de compétences, nous mettons tout en œuvre pour vous accompagner. Nous consulter.
Notre bâtiment est reconnu ERP

Possibilité de financement

Plan de développement des compétences, financement personnel, OPCO.

Délai d'accès

Nous nous engageons à ouvrir une session de bilan dans un délai maximum de 4 semaines à compter de votre inscription.
L'impact du temps de réponse de l'organisme de financement sera pris en compte.

Durée du bilan

24 heures sur des séances de 2 à 3 heures, sur une période de 1 à 3 mois, suivi à 6 mois

Conditions d'intervention

- ✓ Présentiel ou en visioprésentiel
- ✓ Individuel, strictement confidentiel, selon charte déontologique

Lieu d'intervention

En centre de formation : **Mpact formation au 400 Avenue du Passe Temps** 13400 AUBAGNE

**MPACT
CONSEIL & FORMATION**

Une équipe à votre écoute

Vos interlocuteurs dédiés:

**Marlène PENNACCHIO
Consultante**

06 20 33 20 50

consultant@mpact-formation.com

Référent Handicap & qualité

Service administratif

04 88 42 26 58

contact@mpact-formation.com

Intervenant

Marlène PENNACCHIO, consultante en ressources humaines - Formatrice & Coach professionnelle confirmée et certifiée - Bac +4 - Formée à la conduite du bilan de compétences.

Objectif du bilan

Un bilan de compétences doit permettre au bénéficiaire de faire le point sur ses propres compétences, aptitudes, valeurs, motivations afin de définir un projet professionnel ou de formation :

- Analyser ses aptitudes, ses compétences personnelles, ses compétences professionnelles et ses motivations ;
- Se positionner au niveau professionnel et sur le marché de l'emploi ;
- Définir un projet d'évolution professionnelle, une action de formation ou de Validation des Acquis de l'Expérience ;
- Entamer une réorientation professionnelle ;
- Gérer votre mobilité professionnelle ;
- Mesurer la faisabilité d'un projet.

Moyens et méthodes pédagogiques

Déroulement en 3 phases (phase préliminaire, phase d'investigation, phase de conclusion)
Accompagnement individualisé et professionnel
Évaluation de personnalité, de compétences, de motivation à l'aide de tests psychotechniques
Définition de projets et d'actions professionnels
Réalisation d'actions de recherches personnelles et d'enquêtes terrains

Remise d'un document de synthèse personnel
Entretien de suivi à 6 mois

**MPACT
CONSEIL & FORMATION**

Une équipe à votre écoute

Vos interlocuteurs dédiés:

Marlène PENNACCHIO
Consultante
06 20 33 20 50
consultant@mpact-formation.com
Référent Handicap & qualité

Service administratif
04 88 42 26 58
contact@mpact-formation.com

► **Étape 1 : Phase préliminaire**

La phase préliminaire a pour objet :

- de confirmer l'engagement du bénéficiaire dans sa démarche,
- de définir et d'analyser la nature de ses besoins, - de l'informer des conditions de déroulement du bilan, ainsi que des méthodes et techniques mises en œuvre.

► **Étape 2 : Phase d'investigation**

La phase d'investigation permet au bénéficiaire :

- d'analyser ses motivations et intérêts professionnels et personnels,
- d'identifier ses compétences et aptitudes professionnelles et personnelles et éventuellement d'évaluer ses connaissances générales,
- de déterminer ses possibilités d'évolution professionnelle

► **Étape 3 : Phase de conclusion**

La phase de conclusions permet au bénéficiaire, au moyen d'entretiens personnalisés : - de prendre connaissance des résultats détaillés de la phase d'investigation,

- de recenser les facteurs susceptibles de favoriser ou non la réalisation de son projet professionnel et éventuellement de son projet de formation,
- de prévoir les principales étapes de la mise en œuvre de son projet.
- Cette phase se termine par la présentation au bénéficiaire d'un document de synthèse, établi par l'organisme prestataire, qui rappelle : - les circonstances du bilan, - les compétences et aptitudes du bénéficiaire au regard des perspectives d'évolution envisagées

- **Entretien de suivi** : Cet entretien se déroule dans les 3 à 6 mois, selon le projet, après la fin du bilan.